

## **La gouvernance, c'est ce qui fait qu'un projet collectif n'oublie pas sa raison d'être.**

**Par B. MEILE**

Pour une "politique publique" ou une "action" financée par le parlement, la gouvernance sera une vérification des résultats, une évaluation de la satisfaction des usagers, qui ne sera pas uniquement attestée par les structures régionales (dites services déconcentrés de l'Etat), et par les "opérateurs, qui ensemble ont dépensé le budget et défini des catégories de bénéficiaires prioritaires, des attributions dites "extra-légales" et des représentants de l'autorité qui ferment les yeux. Le "Journal Officiel", le Contrôleur général des Lieux de Privation de Liberté, a constaté que, dans tous un ensemble d'hôpitaux, les relations sexuelles non consenties sont monnaie courante. Quel droit pour le prédateur ? Quels recours effectifs pour les "gibiers". Pareil en ce qui concerne le médico-social et l'usage qu'on y fait de la contrainte physique. Ce n'a jamais été décidé par le législateur.

Il faut un contrôle par les usagers, par les publics visés eux-mêmes, et sur la base des besoins ayant motivé les budgets votés.

Cette exigence est essentielle là où elle est le plus difficile... Comment éviter le mirage électoraliste; dans des situations de pénurie où l'idée de prioritaires est associée à : sans pitié pour les plus fragiles, et à des gens "effectivement ré-insérables" (comme pour les hébergements dits CHRS) ... Le bon sens et la légitimité d'un monde ouvert à la diversité ne rendent pas le but facile.

Notre réponse, notre but, sera qu'on ne censure plus la parole des plus fragiles; qu'on ne leur fasse plus taire la raison qui les faisait parler. L'ambition est de faciliter sans relâche l'apprentissage de leur socialisation et de leur capacité d'autonomie. Qu'ils sachent dire aux parlementaires que la légitimité des lois est d'être pour tous.

Le texte de l'intervention dans le cadre du CFHE soutient cette position